Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202105-20251205-2025_12_11-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Vendredi 5 Décembre à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec, sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire. Convocations en date du 28 Novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J. MONBEL, A. KERAMBRUN-LE TALLEC, H. ILLIEN, C. MORIN, J.F. RIOU, G. LE BARS, N. MARREC, S. COMBELAS, J.P. LEC'HVIEN, C. GOUPIL, S. MASSE, F. ATTARD, Y. SAVARY, P. CLEC'H, C. LOUSTAU-CAZALET, C. MENGUY (à partir de 19 heures), G. CONAN

ETAIENT REPRESENTES : S. GUEGAN par J. MONBEL, M. BREZELLEC par R. VIBERT, J. BALCOU par G. CONAN, C. MENGUY par C. LOUSTAU-CAZALET (jusqu'à 19 heures)

ETAIENT ABSENTS : E. LOMBART, T. PESQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : G. CONAN

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2025-12-5 - DOSSIER N° 11

BUDGET « PARKINGS DE L'ARCOUEST » 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Présentation : N. MARREC

Considérant la nécessité d'abonder le chapitre « Charges de personnel » dont les crédits sont insuffisants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE la Décision Modificative n° 3 suivante au Budget « Parkings de l'Arcouest » 2025 :**

Dépenses d'Exploitation

CHAPITRE	INTITULE	PREVU	D.M. N° 3	TOTAL
65	Autres charges de gestion courante	50,00 €	+ 10,00 €	60,00 €
67	Charges exceptionnelles	21 819,88 €	-10,00 €	21 809,88 €

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC